



FORMATION

L'avocat et les procès criminels

SAMEDI 14 JUIN 2025 / 9H-17H
INTERCONTINENTAL MARSEILLE - HÔTEL DIEU



INTERVENANTS

- **Philippe Vouland**, avocat au barreau de Marseille, co-directeur de l'Institut de défense pénale
- **François Saint-Pierre**, avocat aux barreaux de Lyon et Paris, co-directeur de l'Institut de défense pénale
- **Marie Burguburu**, avocate au barreau de Paris, co-directrice de l'Institut de défense pénale
- **Tom Bonnifay**, avocat au barreau de Marseille
- **Jeanne Chéenne**, présidente de chambre chargée des assises et de la Cour criminelle près la Cour d'appel de Douai
- **Olivier Laurent**, président du TJ de Marseille et ancien président de Cour d'assises près la Cour d'appel de Paris
- **Philippe Edmond-Mariette**, avocat au barreau de Fort-de-France
- **Anne Bouillon**, avocate au barreau de Nantes
- **Franck Boezec**, avocat au barreau de Nantes
- **Pascale Robert-Diard**, journaliste au journal *Le Monde*, chargée de la chronique judiciaire



PUBLICS CONCERNÉS

Avocats

- Matière : droit pénal
- Prérequis : avoir de bonnes connaissances en droit pénal
- Niveau d'enseignement : 3 (avancé)



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de la formation, le bénéficiaire sera en mesure de :

- Préparer efficacement un procès criminel entre l'ordonnance de mise en accusation et l'audience
- Comprendre le point de vue des magistrats sur le rapport du président et la chronologie de l'audience
- Maîtriser les interactions avec les témoins
- Affiner sa plaidoirie en tenant compte des spécificités du procès criminel et du rôle des médias

PROGRAMME

8H45 Accueil des participants
9H00 Début de la formation

Anticiper le procès

- Entre l'ordonnance de mise en accusation et le procès, que peut/doit faire l'avocat ?
- Comment s'emparer de la réunion préparatoire criminelle ?

Le point de vue de deux magistrats

1) Le rapport du président

- Analyse personnelle ou simple copié/collé de la décision de renvoi ?
- Faut-il réagir ? Quand et comment ?

2) La chronologie de l'audience :

- Vrai ou faux enjeu ? Le choix de qui, la discussion de tous ?
- Exemple de graves incidents devant les Cours d'assises et les Cours criminelles

- Réflexions sur l'incident majeur : quitter la barre

Regards croisés avec Philippe Vouland, François Saint-Pierre et Marie Burguburu

Questions de la salle

12H30-14H00 Cocktail déjeunatoire

L'avocat face aux témoins

- Témoins factuels ou de personnalité, enquêteurs, experts : une approche à géométrie variable
- Doit-on connaître la réponse avant de poser une question ou peut-on « partir à l'aveugle » ?
- Quand et comment être offensif ?
- Où se positionner pour poser une question ?

En défense ou en partie civile : quelle préparation, quelle attitude, comment intervenir, comment plaider ?

- Existe-t-il des spécificités du procès criminel ?
- Comment se préparer et préparer son client (accusé ou partie civile) face à la Cour, aux jurés, au parquet, aux confrères, voire à la presse et au public ?
- Tout n'est-il qu'oralité ? Écrire ou ne pas écrire ?

Le Regard de la Presse

- Quelle est la place du journaliste dans le procès pénal ?
- Quels rapports, quelle distance et quel regard sur les acteurs du procès ?
- Écrire et plaider, est-ce différent ? Le journaliste ne rêve-t-il jamais de poser le crayon et de se lever ?

Questions de la salle

17H00 Café de fin de formation

BULLETIN D'INSCRIPTION

À RETOURNER par e-mail à relationclients@lextenso.fr accompagné de l'avis de virement*
Pour tout autre mode de règlement, adresser un e-mail à relationclients@lextenso.fr - Tél : 01 40 93 40 40

Relation clients :
relationclients@lextenso.fr
01 40 93 40 40

Dénomination sociale
Nom
Prénom
Adresse
Code Postal Ville
Tél. Mobile
E-mail
Fonction / domaine(s) d'exercice

Coordonnées de facturation si différent :

Date, signature et cachet de l'entreprise :

Je souhaite assister à la formation « **L'avocat et les procès criminels** »

SAMEDI 14 JUIN 2025 / 9H00-17H00 à l'InterContinental Marseille - Hôtel Dieu

Tarif : 450 € HT (510 € TTC)

Tarif -15% Jeunes professionnels sur présentation d'un justificatif de statut (dans les 5 premières années suivant la prestation de serment pour les avocats) : **382,5 € HT** soit 459€ TTC

CONDITIONS PRÉFÉRENTIELLES :

- Tarif -20% Groupe à partir de 4 personnes appartenant à la même structure
- Tarif -50% Étudiants sur présentation d'un justificatif de carte d'étudiant

→ Pour ces demandes, adresser un e-mail à relationclients@lextenso.fr - Tél : 01 40 93 40 40

***RIB-IBAN : TITULAIRE DU COMPTE : LEXTENSO**
CODE IBAN : FR76 3006 6109 6200 0110 0370 572
CODE BIC / SWIFT : CMCIFRPP

Bulletin d'inscription à retourner au plus tard le **13.06.2025 à 12h** (dans la limite des places disponibles) - Annulable et remboursable gratuitement jusqu'à 3 jours ouvrés avant la formation.

Modalités et conditions d'inscription : l'inscription n'est effective qu'à réception du règlement correspondant, par e-mail pour les avis d'opération de virement ou par courrier pour les chèques. Dès réception de votre règlement, nous vous enverrons par e-mail la confirmation de votre inscription ainsi que la facture acquittée. Un e-mail de rappel vous sera envoyé quelques jours avant le début de la formation. Organisme de formation enregistré sous le numéro 11 92 20078 92.

Le responsable de la collecte des données à caractère personnel est la société LEXTENSO (La Grande Arche, Paroi Nord - 1 Parvis de La Défense 92 044 Paris - La Défense CEDEX) dont le Délégué à la Protection des Données peut être contacté à : dpo@lextenso.fr. Les données collectées sont traitées à titre contractuel, par LEXTENSO uniquement, aux seules fins d'exécuter la commande et de constituer des fichiers clientèle. Ces données peuvent également être utilisées à des fins de prospection commerciale, à titre contractuel lorsque vous êtes client et, à défaut, en vertu de l'intérêt commercial légitime de LEXTENSO et en application de l'avis de la CNIL selon lequel la prospection entre professionnels ne nécessite pas un consentement exprès. Les données pourront être communiquées aux services clients de LEXTENSO et à des sous-traitants auxquels il peut être fait appel dans le cadre de l'exécution des services et aux fins de prospection commerciale. Les informations ne font l'objet d'aucun transfert hors du territoire de l'Union européenne. Les données sont conservées pendant le délai nécessaire à l'exécution et à la preuve de la commande. Dans le cadre de la prospection commerciale, les données sont conservées trois ans avant d'être définitivement effacées sauf en cas de nouveau contact de votre part. Vous disposez des droits (i) d'accès, (ii) de rectification, (iii) d'effacement, (iv) de limitation, (v) d'opposition et (vi) de portabilité sur vos données. Vous pouvez faire valoir vos droits en contactant : dpo@lextenso.fr et en justifiant de votre identité. En cas de litige, vous disposez du droit de saisir une autorité de contrôle. Toute demande d'effacement des données, effectuée à tout moment à l'adresse précédente, est susceptible d'empêcher l'exécution de la commande.

